



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ARBITRES

Procès-Verbal n°2

Réunion du : **Vendredi 07 juin 2024**

Vice-Président : **M. Patrick FAUTRAD**

Présents :

MM Bertrand KEMPF – Michel ALEXANDRE – José CAUDMONT – Olivier GONCALVES – Bruno CHARRETTE – Christophe JOLY – Yann BODENES – Bernard COTY – Michel MOMBOISSE – Claire DEWOST – Guillaume JANIN.

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la Commission Départementale des Arbitres peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; L'appel est adressé à la Commission Départementale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités, entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (47 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond

TEST THEORIQUE DE FIN DE SAISON

La commission s'est réunie afin de faire un premier bilan du test théorique de fin de saison.

Après l'étude du tableau récapitulatif des notes obtenues et les doléances de nombreux arbitres, il a été décidé à l'unanimité des membres présents, qu'une session de rattrapage, qui sera **la seule et unique**, sera mise en place le vendredi 14 juin 2024.

Les modalités en sont les suivantes :

Ouverture de la plateforme sur une période de 24 heures (du jeudi 13 juin 2024 à 00h01 au vendredi 14 juin 2024 à 00h00), pendant laquelle chacune et/ou chacun aura 20 minutes pour réaliser le test.

A l'issue de cette **unique et dernière session**, la Commission des Arbitres se réunira à nouveau, le lundi 24 juin 2024 à 18h00, afin de procéder aux classements définitifs des arbitres du District du Var.

Les classements pour la saison 2024/2025 seront établis ainsi que les montées et descentes de catégories en application de l'annexe 1 (modalités de classement football libre) et de l'annexe 2 (modalités de classement Futsal) du RI de la CDA.



District du Var de Football



A 20h00, l'ordre du jour étant épuisé, le Vice-Président lève la séance plénière.

*Prochaine réunion de la CDA
le lundi 24 juin 2024 à 18h00.*

Le Président de séance
Patric FAUTRAD